



**CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES
ANNEXE 6 : MOYENS DE CONTRÔLE**

ACCORD-CADRE DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

**ACCORD CADRE A DIMENSIONS SOCIALE ET
ENVIRONNEMENTALE POUR LE NETTOYAGE DES
LOCAUX ET DE LA VITRERIE DES ARCHIVES ET
BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTALES GASTON
DEFFERRE A MARSEILLE**

Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône
Hôtel du Département
52 avenue de Saint Just
13256 MARSEILLE CEDEX 20
Tél : 0413313206

- 1 - Echelle de Bacharach Procédure de mesurage de l'empoussièremment par frottis**
- 2 - Bassoumètre Evolution II - Procédure de mesurage au patin de mesure d'empoussièremment**
- 3 - Reflèctomètre (ou Brillancemètre) - Procédure de mesurage de brillance**

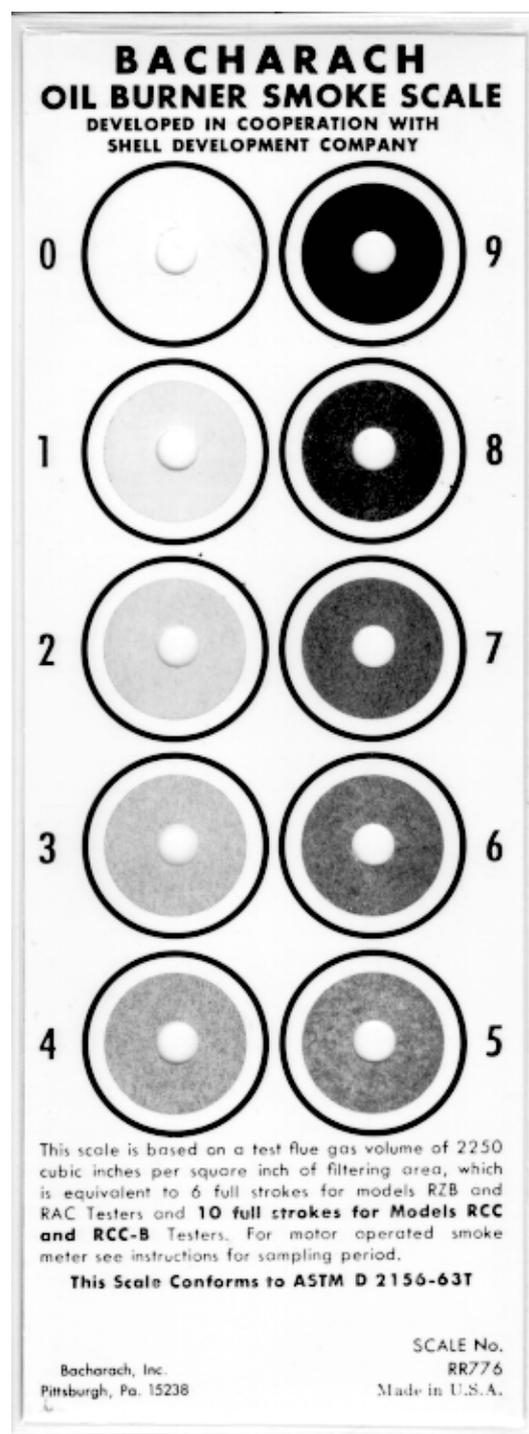
Le présent document comprend 5 pages numérotées de 1 à 5

1 - Echelle de Bacharach

Procédure de mesurage de l'empoussièrement par frottis

Procédure

Le frottis consiste à prélever par frottement, à l'aide d'un tissu blanc d'essuyage (exemple KLEENEX) , sur une surface de 100 cm² , les salissures non adhérentes et de comparer le spectre obtenu à l'échelle des gris (échelle de BACHARACH) pour lui attribuer une valeur comprise entre 0 et 9.



3 - Réfléctomètre (ou Brillancemètre) **Procédure de mesurage de brillance**

Définition

On entend par brillance, le phénomène qui caractérise la réflexion d'une source lumineuse sur une surface plane.

Moyens de mesure

Réfléctomètre (angle d'incidence 60°)

Procédure de mesure

Moyenne arithmétique de 5 points de mesure sur la surface considérée (distance minimum 0,5 mètre entre chaque point)

